

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Conseil municipal du 24 mars

Budget communal 2025

Le Conseil vote le budget 2025. Les taux des impôts ne sont pas modifiés.

Enfance / Communauté de communes

Le Conseil décide d'adhérer au dispositif d'aide à l'enfance porté par la Communauté de communes, avec des aides de la CAF et de la MSA.

École communale primée

Le Conseil félicite pour leur engagement et leur créativité Christine CANTIN, enseignante de la classe de CM, Lena MITSOLIDOU, intervenante communale en arts plastiques, et les élèves de CM2. Parmi 420 classes (soit 12 000 élèves !) leur projet a obtenu, ex aequo avec l'école primaire de Saint-Mariens de Bordeaux, le prix décerné par l'Éducation nationale au concours de création sur le thème « *Dis-moi dix mots* » devant mettre en scène dix mots sous différentes formes : texte, chanson, dessin, etc.

L'œuvre réalisée par les CM2 de Vallangoujard, intitulée « *Promenons-nous dans le monde des mots* », est un livre artistique utilisant divers matériaux, une couverture en terre cuite, des pages en papier recyclé à la main, ainsi que de la peinture et du dessin. Les mots étant intégrés dans des textes poétiques traitent du territoire qui entoure l'école. Ce travail s'inscrivant dans l'engagement environnemental de notre école communale labellisée Éco-École et E3D (École en Démarche de Développement durable).

Stationnement aux abords de l'école

Le Conseil s'inquiète de l'indiscipline de certains parents qui stationnent leur voiture en dehors des secteurs autorisés. Ces infractions constituent une gêne (notamment pour les bus) et un facteur de risque.

Odeurs liées aux produits agricoles

Les élus disent être préoccupés par les émanations irritantes, et d'une

odeur insupportable, récemment produites par l'usage d'un herbicide sur le plateau agricole au-dessus de la rue de Marines. Il s'avère que l'agriculteur concerné, comme ont pu le constater les pompiers et les gendarmes qui sont intervenus, avait parfaitement respecté les règles d'emploi de ce produit agricole. Toutefois, le respect des règles n'exclut pas la toxicité de ces produits pour l'agriculteur concerné et le voisinage exposé.

Cet épisode conduit des élus à rappeler la préoccupation de la population sur les effets de l'emploi des différents produits chimiques dans les exploitations agricoles. Ces effets pouvant être directement perceptibles, comme dans ce cas, ou bien imperceptibles mais récurrents.

État du Sausseron et du marais

Le bilan de la rivière révèle un important appauvrissement de la biodiversité. Cette question sera suivie avec une grande attention.

État des arbres

Plusieurs opérations viennent d'être conduites. D'autres sont prévues sur des arbres dangereux rue de Pontoise sur le marais et divers chemins.

City-parc

Pour compléter le dispositif en place, qui est toujours très fréquenté, des équipements supplémentaires (qui pourraient être subventionnés) sont envisagés : fontaine, bancs, jeux pour les plus petits, poubelles...

Éco-hôtel

Les études réalisées par les porteurs de ce projet sont, à ce stade, validées par les services de l'État en charge de la protection de l'environnement et l'Architecte des Bâtiments de France. Le Conseil aura prochainement à se prononcer sur la modification des documents d'urbanisme nécessaire à l'intégration de cette opération.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr

<http://www.vallangoujard.fr>

illiwap Vallangoujard

9h-12h : lun, mar, mer, jeu, ven

14h-16h : lun, mar, jeu, ven

Agenda

✓ MONUMENT AUX MORTS

Cérémonie le 7 mai à 16h30

✓ ÉGLISE : CONCERT GRATUIT

Le 11 mai à 17h30, Festival d'Auvers/Oise dans l'église de Vallangoujard. Réservation pour les Vallangoujardois : 01 30 36 77 77

✓ SITE ARCHÉOLOGIQUE

Conférence sur le site d'Épiais-Rhus - Vallangoujard, le 17 mai à 20h en mairie d'Épiais-Rhus

✓ DÉCOUVERTE DU MARAIS

Le 21 mai à 14h et le 23 mai à 21h réserver : sortiesnature.valdoise.fr

✓ CHAUVES-SOURIS

Conférence SVS le 23 mai à 15h45 salle Jean Dréville

✓ FÊTE DE LA PETITE ENFANCE

Le 24 mai à 10h à Génicourt

✓ SPECTACLE TOUT PUBLIC

« Petites Histoires Sans Paroles »

Le 10 juin à 18h salle Jean Dréville

✓ FÊTE de l'ÉCOLE COMMUNALE

Vendredi 27 juin à partir de 18h

✓ VALLANGOUJ'ART

Au Clos de l'école : 12 et 13 juillet

✓ RÉUNIONS DE QUARTIERS

Chacun, selon ses disponibilités, peut participer à l'une ou l'autre de ces réunions, **en mairie à 20h15**.

2 juin : **Marines - Nacelle**

6 juin : **Centre**

9 juin : **Labbeville - St-Omer**

11 juin : **Sausseron - Morteau**

12 juin : **Mézières**

Accès aux soins

La maison médicale de Nesles-la-Vallée prend son essor avec l'arrivée de deux jeunes médecins.

La commune de Grisy sollicite l'avis des habitants du secteur en vue de développer une offre de soins.
Contact : mairie@grisylesplatres.fr

Petite enfance

Le Relais Petite Enfance de la Communauté de communes accompagne les familles recherchant un mode de garde et les personnes voulant être assistantes maternelles.
Renseignements : 01 34 42 69 29
rpe@sausseron-impressionnistes.fr

La crèche de la Communauté de communes à Ennery, assure l'accueil régulier de plusieurs enfants de Vallangoujard. Cette crèche offre également quelques possibilités d'accueil occasionnel ou d'urgence.
Accueil occasionnel : 01 73 25 51 31
Accueil régulier : 01 34 66 25 23
ennery@lpcr.fr

Club ado / collégiens

Lucas BORIE evs.aoje@gmail.com
06 73 62 52 31 / 01 30 38 11 84
avec adhésion AOJE 25 €/an
- mercredi de 14h30 à 18h et samedi de 15h à 18h : gratuit
- vacances scolaires : 5 € la demi-journée (repas non compris).

Poterie-céramique

Clos de l'école, jeudi 19h-21h, ateliers ados et adultes.
10 €/h pour les Vallangoujardois.

Fibre optique

Le réseau téléphonique en cuivre et avec lui l'ADSL vont disparaître à compter du 31 janvier 2026.

Trottoirs et haies

Les branchages et les haies doivent être taillés à la stricte limite de la propriété, surtout lorsque le trottoir est étroit.

Les riverains doivent désherber (sans produit chimique) leur trottoir.

Feux extérieurs

À l'exception des barbecues, les feux extérieurs sont interdits (y compris de simples branchages, palettes...).

Bruits

Les travaux bruyants (bricolage, tonte, etc.) ne sont autorisés que :

- semaine 8h30 - 12h / 14h30 - 19h30
- samedi : 9h - 12h / 15h - 19h
- dimanche et férié : 10h - 12h.

Les entreprises sont autorisées à travailler en semaine de 7h à 20h et les samedis : de 8h à 19h.

Stationnements

Le stationnement est interdit sur les trottoirs réservés aux piétons (*côté pair de la rue de Marines, côté impair de la rue de Labbeville*).

Aucune place n'est réservée aux personnes résidant à proximité. Les incivilités se réduisent, mais n'ont pas complètement disparu : des véhicules sont encore stationnés sur les trottoirs ou sur les emplacements interdits, notamment aux abords de l'école.

Chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées, y compris sur les espaces verts.

Il n'est, en effet, pas acceptable que les enfants arrivent crottés à l'école ou chez eux.

Les propriétaires sont tenus de prendre toutes les mesures efficaces pour limiter les aboiements.

Chats

Chacun peut constater la prolifération de chats errants. Ils contribuent malheureusement au déclin massif des oiseaux en Europe. Pour contrôler ce phénomène, la Commune, conformément aux dispositions de la loi, met en œuvre un programme de stérilisation des chats errants. Les chats identifiés par leur propriétaire ne seront pas stérilisés. Il est, à cet égard, rappelé que l'identification des chats est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 pour tous les chats âgés de plus de 7 mois (L212-10 du code rural).

Délinquance

Les « vols à la roulotte » (ex : sac à main dans une voiture) sont fréquents. Il est recommandé de rentrer sa voiture.

Chaque acte répréhensible, ou menace ou comportement suspect, doit faire l'objet d'une déclaration immédiate en gendarmerie.

Sécurité routière

Certains conducteurs dépassent le bus au feu rouge rue de Pontoise. Cette infraction met sérieusement en danger les enfants qui traversent sur le passage piéton et qui sont, à ce moment-là, masqués par le bus.

Déchets

Encombrants : prochain ramassage sur Vallangoujard le 29 septembre.

Les encombrants peuvent aussi être déposés en déchetterie ce qui permet un meilleur tri et une meilleure valorisation.

Les déchetteries acceptent végétaux, bois, carton, gravats, ferraille, équipements électriques et électroniques, peintures, solvants, huiles, pneus...

Les Vallangoujardois peuvent utiliser les déchetteries de Cergy-Pontoise, notamment à Osny, face au Leclerc, du lundi au vendredi 10h-12h et 14h-17h (19h l'été) ; samedi et dimanche 10h-17h (19h l'été, après le 1^{er} avril). Jours fériés : fermée. Un justificatif de domicile est demandé.

Poêles : dans l'année qui vient, toutes les casseroles et poêles seront récupérées séparément pour éliminer de façon spécifique les éventuels revêtements toxiques.

Articles de sports, loisirs, bricolage, jardinage : ils feront aussi l'objet d'une dépose séparée en déchetterie.

Lingettes ménagères : elles doivent, après usage, être jetées dans les ordures ménagères et non dans la cuvette des WC, même celles qui sont étiquetées biodégradables, car elles obstruent les pompes de relevage de l'assainissement collectif, ce qui génère des odeurs.

Mégots : ils sont très polluants (un seul mégot de cigarette pollue 500 litres d'eau). Il ne faut en aucun cas les jeter dans les toilettes, ni au sol car ils finissent dans le Sausseron ou le réseau d'assainissement.

Liste électorale

Les jeunes gens qui, à 16 ans, se sont fait recenser à Vallangoujard sont automatiquement inscrits sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.

Les nouveaux Vallangoujardois ne sont pas inscrits automatiquement. Ils doivent venir en faire la demande en mairie.